



## COMPTE-RENDU CHSCT DU 27 SEPTEMBRE 2018

La session du CHSCT s'est déroulée le 27 septembre 2018. Celle-ci débute par la lecture de la déclaration liminaire de SOLIDAIRES (jointe) qui dénonce l'absence à l'ordre du jour de sujets pourtant essentiels concernant la santé et la sécurité des agents du département de l'Aude.

Ainsi, la situation de la trésorerie de Castelnaudary ne devait pas être initialement évoquée. Rappelons pourtant que les agents présents sur ce site doivent supporter des températures anormalement élevées en été, anormalement basses en hiver, sans aucune ventilation possible et avec des moisissures présentes sur les murs, en particulier du fait d'inondations subies cet été. Monsieur QUINTIN indique que tout ce qu'il était possible de faire a été réalisé par la Direction locale et s'étonne d'ailleurs que les agents de la trésorerie de Castelnaudary ne l'aient pas remercié pour son action en la matière.

Pourtant, depuis l'inauguration du bâtiment en avril 2017, ces agents subissent des conditions de travail intolérables et nuisibles à leur santé. Et ce sans que la Direction locale, contrairement à ses dires, n'ait pris de mesures susceptibles de faire cesser cet état de fait. SOLIDAIRES craint que la situation de cette trésorerie ne vienne à empirer dans les mois à venir, du fait du froid et des intempéries de l'automne, de l'hiver et surtout de l'inaction coupable de la Direction locale. Quant à l'absence de remerciements, quelle ingratitude de la part des agents de la trésorerie de Castelnaudary ! Travailler quotidiennement dans un air vicié par les polluants et les moisissures, avec des températures insupportables été comme hiver et avec de l'eau stagnante dès le premier orage venu mériterait pourtant de vifs remerciements adressés à la Direction locale...

S'agissant du transfert des amendes au SIP de Carcassonne au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Monsieur QUINTIN nous indique que la Direction Générale n'a, à ce jour, toujours pas donné son accord à cette opération voulue par la seule Direction locale, sans aucune justification valable.

Celle-ci sera donc traitée lors du prochain CHSCT prévu le 16 novembre 2018. SOLIDAIRES se montre surpris de cette absence de réponse à moins de 3 mois de l'échéance fixée et s'inquiète des conséquences potentielles sur les agents concernés de ce transfert qui semble avoir été décidé avec imprévoyance et amateurisme par la Direction locale.

Concernant le groupe de travail sur les risques psychosociaux, Monsieur QUINTIN nous informe que la Direction le prépare activement. Pourtant, la création de ce groupe de travail a été actée par le CHSCT au mois de mars 2018 sans aucune suite concrète donnée à ce jour. SOLIDAIRES s'étonne de ce manque de réactivité de la Direction locale concernant une problématique qui touche la santé au travail d'un nombre croissant d'agents du département de l'Aude.

Sur le sujet du rafraîchissement des locaux à la Cité Administrative de Carcassonne, Monsieur QUINTIN explique que doter ce site de la climatisation coûterait trop cher au budget départemental. Il indique que la Direction locale a pris les mesures nécessaires en publiant une note de service qui

précise que des horaires aménagés peuvent être octroyés ainsi qu'une distribution de boissons fraîches et de brumisateurs.

Pourtant, SOLIDAIRES remarque que, le 30 juillet 2018 par exemple, la température des locaux à 8 heures avoisinait les 30°, d'où l'inutilité de la mesure d'aménagement d'horaires proposée. SOLIDAIRES souligne également que les agents de la Cité Administrative n'ont pas, sauf exceptions, bénéficié des fournitures de boissons et brumisateurs. Monsieur QUINTIN rétorque qu'il s'agit de la faute exclusive des chefs de service qui ne répercutent pas ses consignes.

SOLIDAIRES dénonce fermement cette irresponsabilité de la Direction locale et indique qu'une solution pérenne doit être mise en place rapidement afin de maintenir une ambiance thermique compatible avec la bonne santé des agents et la possibilité de réaliser leur travail quotidien de façon efficace.

SOLIDAIRES propose donc à la Direction locale d'opter pour un rafraîchissement des couloirs des bureaux de la Cité Administrative, solution nettement moins onéreuse qu'une climatisation de l'ensemble des bâtiments. De plus, un entretien régulier des volets roulants souvent défectueux doit être effectué afin de permettre d'abaisser de quelques degrés la température en été.

Par ailleurs, l'achat de ventilateurs à propulsion, beaucoup plus efficaces et silencieux que des ventilateurs classiques, mérite d'être étudié sérieusement.

Monsieur QUINTIN prend bonne note de nos propositions qu'il n'avait jusqu'alors pas envisagées : SOLIDAIRES entend mettre à l'ordre du jour du prochain CHSCT les solutions définitivement retenues par la Direction locale.

Après les réponses de Monsieur QUINTIN à la liminaire de SOLIDAIRES, le sujet des visites de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail est évoqué, notamment celle de la Cité Administrative réalisée en 2017. Rappelons que de nombreuses non-conformités préjudiciables à la santé et la sécurité des agents avaient alors été relevées. Ainsi, il a été constaté, entre autres, des branchements électriques intempestifs et des fuites de fuel de la cuve de la chaudière pouvant déclencher à tout moment un incendie, des zones d'archives ne disposant d'aucune isolation au feu et une absence de garde-corps sur le toit-terrasse. Pourtant, en dépit du danger encouru par les agents du site, aucune mesure corrective n'a, à ce jour, été mise en place par la Direction locale.

Monsieur QUINTIN indique qu'il n'est en rien responsable de cette inaction qu'il estime effectivement inadmissible : elle résulte selon lui d'une absence de crédits budgétaires liée à la mauvaise volonté du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude, ainsi que de l'inertie du Préfet de Région...

SOLIDAIRES dénonce l'irresponsabilité coupable de la Direction locale dont la posture consiste à se retrancher derrière la prétendue inefficacité des services préfectoraux pour éviter de mettre en œuvre les mesures immédiates et urgentes permettant d'éviter un accident potentiellement mortel aux agents présents sur ce site.

La question de la récente visite de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail du site de Limoux est ensuite évoquée. Celui-ci fait état de graves dysfonctionnements : évacuation difficile du bâtiment en cas d'incendie, ambiance thermique inadaptée du fait d'une isolation défectueuse, diagnostic amiante périmé et incomplet et accès non sécurisé à certaines parties du bâtiment.

Compte-tenu de la gravité de la situation constatée dans ce rapport, SOLIDAIRES sera très vigilant sur les suites qui devront être apportées le plus rapidement possible par la Direction locale.

En conclusion de ce CHSCT, SOLIDAIRES propose la visite par cette instance des sites de Castelnaudary, du Centre de Contact de Carcassonne et du SIP de Carcassonne (en vue de la future installation du service des amendes).